Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Allocution du Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le thème :

Les femmes dans les structures du pouvoir et la prise de décision : Bâtir un monde différent

Santiago, le 28 février 2015

Session 4 : Créer des possibilités nouvelles: Bonnes pratiques pour une pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la prise de décision

Coprésidentes : Isabel Allende, Présidente du Sénat du Chili, et Rebecca Grynspan, Secrétaire générale du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

Mesdames les coprésidentes, je vous remercie.

Je suis très heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui et de pouvoir m'exprimer devant cette auguste assemblée de dirigeantes. Veuillez voir en ma personne un allié et un ami du côté des hommes ainsi que le représentant d'une organisation qui a œuvré comme peu d'autres pour promouvoir la participation des femmes en politique partout dans le monde, je veux dire l'Union interparlementaire.

Laissez-moi pour commencer remercier le gouvernement chilien, notamment la Présidente du Chili, Mme Bachelet, et ONU Femmes d'avoir invité l'UIP à participer à la présente réunion de haut niveau.

Mesdames et messieurs,

Dans l'avion qui me conduisait à Santiago il y a quelques jours, je relisais une publication que l'UIP fait paraître à l'occasion de Beijing + 20. Cette publication fait le point sur l'évolution de la représentation des femmes au Parlement ces vingt dernières années. Je dois dire que j'ai été frappé par l'envergure des progrès accomplis. Il y a vingt ans, lorsque la quatrième Conférence mondiale sur les femmes se tenait à Beijing, les femmes occupaient 11,3 pour cent à peine des sièges parlementaires dans le monde. Ce taux a presque doublé depuis et atteint désormais le niveau sans précédent de 22 pour cent.

Un long chemin a été parcouru. Des progrès ont été enregistrés dans près de 90 pour cent des pays. Aujourd'hui, 41 assemblées parlementaires, chambres basses et chambres hautes confondues, comptent plus de 30 pour cent de femmes en leur sein, contre 12 seulement il y a vingt ans. Pour la première fois dans l'histoire, trois chambres sont constituées à plus de 50 pour cent par des femmes et une, au Rwanda, à plus de 60 pour cent. De même, la composition du peloton de tête est plus variée qu'autrefois puisque qu'on relève parmi les dix premiers pays de la liste - dont les huit premiers étaient européens encore en 1995, quatre pays des Amériques, trois d'Afrique subsaharienne et trois d'Europe.

Tout cela doit nous réjouir, mais ces progrès sont trop lents hélas si notre but est bien une égalité effective.

Aujourd'hui, nous réfléchissons aux occasions qu'il nous faut saisir, c'est-à-dire créer, pour aller plus loin encore. C'est là une question fondamentale, car il n'y aura pas de nouvelle avancée sans une action persévérante, volontariste et réfléchie, à laquelle nous devons tous nous associer. Pour cela, il nous faudra faire preuve de créativité, exploiter toutes les possibilités d'action et coopérer. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers.

En effet, le tableau plutôt flatteur que j'ai dressé il y a quelques instants doit être nuancé par des chiffres sans concession. En 2014, la proportion des femmes occupant un siège parlementaire a augmenté de 0,2 points à peine, soit presque rien. Et c'est ce qui doit nous pousser à nous poser la question qui dérange : ne sommes-nous pas face à un plafond de verre ?

Le moment est peut-être venu de réfléchir autrement, en tenant compte des méthodes qui ont fait leurs preuves et en cherchant à ouvrir des voies nouvelles pour accélérer le changement. L'année 2015 est le moment tout trouvé pour nous lancer dans cette entreprise : le nouveau cadre des objectifs de développement durable et le processus de Beijing+ 20 nous offrent une occasion unique de nous pencher sur la problématique des droits de la femme et de l'égalité des sexes et de relever les défis en la matière.

Je me permets donc dès maintenant d'appeler avec vous les pays à continuer de placer la question des droits de la femme et de l'égalité des sexes au premier rang de leurs préoccupations politiques au plan national et international.

En ce qui concerne plus particulièrement l'accès des femmes aux fonctions politiques et au pouvoir législatif notamment, je ne reviendrai pas sur les facteurs qui entravent toujours la marche des femmes vers les parlements. Les études de l'UIP ont montré à de multiples reprises quels étaient ces obstacles, à savoir - pour n'en citer que quelques-uns - la difficulté de concilier responsabilités publiques et vie privée, un soutien insuffisant de la part des partis, des moyens financiers trop limités et le manque d'expérience. Je préfère m'arrêter ici sur les **solutions** qui permettent de remédier à ces problèmes dans trois domaines prioritaires définis par l'UIP.

La priorité numéro un, telle qu'elle ressort des bonnes pratiques existantes, c'est de déterminer si le cadre juridique et politique du pays peut être amélioré pour lutter contre la discrimination et autres obstacles et difficultés. Les pays qui ont plus de 30 pour cent de femmes au Parlement présentent certains traits communs :

- La grande majorité appliquent un système de scrutin de liste proportionnel.
- La grande majorité aussi se sont dotés d'un dispositif spécifique visant sous une forme ou sous une autre à promouvoir la place des femmes en politique,

par exemple un système de quotas, inscrits dans la loi ou appliqués à titre volontaire.

- Beaucoup ont connu récemment un processus de transition qui a autorisé l'adoption de réformes axées sur la lutte contre la discrimination et la promotion de la participation des femmes en politique.

Pour faire bref, on peut dire que le choix du système électoral a une incidence, que les dispositifs temporaires spécifiques sont déterminants et que les nouvelles dynamiques politiques et périodes de transition peuvent constituer un élément déclencheur.

Je crois cependant qu'il faut faire preuve de davantage d'ambition aujourd'hui, à la fois sur le plan quantitatif et en ce qui concerne les modalités de notre action. Nous ne devons plus viser uniquement 30 pour cent de femmes mais bien la parité, objectif annoncé toujours plus largement du reste depuis cinq ans dans un grand nombre de régions, soit l'Europe, les Amériques, l'Afrique subsaharienne et les Etats arabes. Plus récemment, le Chili a réformé sa loi électorale en introduisant le principe d'une parité "souple", soit entre 60 pour cent au plus et 40 pour cent au moins de candidats pour chacun des deux sexes.

Le deuxième objectif des réformes législatives, après la parité, ce doit être l'exhaustivité de la représentation : il faut représenter toutes les femmes, quel que soit leur profil. Dans des études récentes, l'UIP a montré que les femmes des minorités ethniques sont quasiment absentes de la scène politique, alors que chez leurs homologues masculins, la participation à la vie politique tend à être largement proportionnelle à leur présence au sein de la population. De même, selon un rapport publié par l'UIP en 2014, qui portait sur la présence des jeunes au sein des parlements nationaux, les femmes de moins de 45 ans sont bien moins bien représentées dans ces enceintes, avec un taux de huit pour cent, que les hommes jeunes ou les femmes plus âgées, pour lesquels ce taux est de 16 pour cent. Des conditions garantissant la représentation des différentes sous-catégories de la population permettraient à la société de tirer profit d'un potentiel encore inexploité.

La priorité numéro deux de notre point de vue, c'est de donner aux femmes les moyens d'agir en politique. Cet élément est déterminant si nous voulons faciliter l'accès des femmes aux cercles politiques et accroître l'influence de celles qui y sont déjà. La politique demande des compétences et des qualités personnelles mais aussi des moyens financiers et un réseau de "mentors" et de sympathisants dont les femmes sont souvent dépourvues. La formation, les appuis financiers visant spécifiquement les candidates, l'accès aux médias à l'approche des élections, ainsi que des processus électoraux bien conçus qui facilitent l'élection des femmes sont autant d'éléments essentiels à l'autonomisation politique des femmes.

L'élément déterminant à cet égard, c'est le mentorat et la solidarité, qu'il faut encore encourager. Je vois dans l'augmentation notable des femmes candidates à des élections de ces dernières années le signe encourageant d'un nouvel attrait de la politique pour les femmes. Beaucoup de femmes politiques, dont vous toutes ici présentes, avez joué un rôle clef en offrant un modèle d'identification et en ouvrant la voie à la participation féminine. Les forums de femmes parlementaires et autres instances assimilables ont aussi contribué à renforcer la solidarité entre les femmes, en leur permettant de gagner en expérience et de renforcer leur influence politique. Nous devons faire davantage pour promouvoir les échanges de ce type, à l'échelon national et international. La Réunion des femmes parlementaires de l'UIP, instance créée il y a trente ans, rassemble tous les six mois des femmes parlementaires des différentes régions qui partagent des objectifs communs. Nous savons tout l'intérêt de ce forum. Depuis trente ans maintenant, les femmes parlementaires font valoir leur

influence; elles ont fait évoluer notre organisation, en y introduisant des quotas internes, en occupant beaucoup de postes stratégiques en son sein et en veillant à ce que les droits de la femme et l'égalité des sexes figurent en bonne place dans le programme de travail parlementaire à l'échelon international.

La troisième priorité concerne les processus et les institutions. Nous devons faire en sorte que le souci de l'égalité des sexes y transparaisse dûment. Il faut en d'autres termes que ces processus et institutions soient fondés sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes, c'est-à-dire sur l'idée que les uns autant que les autres ont le droit de prendre part à la vie politique, sur un pied d'égalité, sans discrimination et sans griefs.

Une attention particulière a été accordée ces dernières années à la question des violences faites aux femmes candidates à des élections ou déjà élues, qu'elles relèvent de la violence physique, de l'intimidation, du harcèlement, de la menace ou d'autres formes encore. Il faut lutter contre ce type de violence, qui nuit à la participation des femmes en politique, par tous les moyens, y compris par la voie de dispositions législatives, à l'exemple de ce qui a été fait récemment en Bolivie et dans d'autres Etats d'Amérique latine.

Lorsque les femmes accèdent à un organe politique tel qu'un parlement, elles pénètrent dans un monde d'hommes. Elles entrent dans une institution que les hommes ont créée et qu'ils dirigent depuis des siècles. Les institutions politiques, notamment les parlements, ne sont pas des lieux neutres. Ils doivent s'ouvrir véritablement aux femmes. La façon de diriger les parlements, les règles qui les régissent, les modalités de leur fonctionnement, leurs horaires de travail et tous les autres aspects de l'activité parlementaire doivent répondre aux besoins et aux attentes des hommes comme à ceux des femmes. Nous devons construire des parlements soucieux de l'égalité entre hommes et femmes, qui respectent les droits de la femme et l'égalité des sexes et font avancer cette cause. C'est là une priorité pour notre organisation, et je vous invite tous à utiliser le Plan d'action de l'UIP pour des Parlements sensibles au genre adopté en 2012 pour promouvoir le changement dans ces domaines.

Les Parlements doivent non seulement améliorer leur façon de traiter les questions relatives à l'égalité des sexes mais aussi réfléchir à l'exemple qu'ils donnent à ceux qu'ils représentent, par leur propre comportement en la matière.

Pour encourager la participation des femmes, les parlements doivent créer un espace de travail permettant aux femmes en leur sein de s'acquitter de leur mandat et de défendre l'intérêt de leurs électeurs dans des conditions d'indépendance et de sécurité, sans avoir à craindre le harcèlement ou la menace et sans être la cible de remarques sexistes ou humiliantes.

Les Parlements doivent aussi se doter d'une culture institutionnelle qui permette aux parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes, de concilier leur activité professionnelle et leurs responsabilités familiales. Ils doivent pour cela offrir certaines prestations, des services de garde d'enfants par exemple, et autoriser une souplesse suffisante dans l'organisation du travail, en limitant les séances en soirée. Ils doivent aussi défendre un partage plus équitable des responsabilités familiales dans la société en général, notamment en œuvrant pour l'octroi de congés de paternité en plus des congés de maternité, pour la mise sur pied de systèmes de garde, pour la protection de la maternité et pour des investissements visant les infrastructures ou les services. Il convient en outre d'attirer l'attention sur le rôle social des activités domestiques et des soins aux proches, travail fourni sans contrepartie financière qui constitue certes un

apport économique mais prive aussi les femmes du temps dont elles auraient besoin pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du pouvoir et la prise de décision.

La **quatrième priorité** concerne les partenariats. Les femmes ne doivent pas être les seules à porter la responsabilité du changement. L'égalité des sexes nous intéresse tous, et des progrès ne seront possibles que si nous apportons chacun notre pierre à l'édifice. Nous devons interpeller ceux qui n'ont pas assumé leur rôle en la matière.

Je pense tout d'abord aux partis politiques. Comme d'autres institutions, les partis doivent s'attacher davantage à respecter le principe de l'égalité des sexes, que ce soit dans leur composition, leurs modalités de fonctionnement ou leur programme. Ils doivent veiller à la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la prise de décision, et ils doivent être tenus responsables de la réalisation de l'égalité des sexes.

Parmi les stratégies visant à assurer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, la coopération avec les hommes politiques n'a pas toujours retenu l'attention nécessaire. Je dois donc saluer ici la campagne HeforShe d'ONU femmes et affirmer que je soutiens pleinement les objectifs qui sont les siens. La plupart des décideurs dans le monde sont toujours des hommes politiques. Tout défaut d'implication de ces hommes dans l'action pour la promotion des droits de la femme et l'égalité des sexes réduirait à néant en définitive l'ensemble des efforts en faveur de la participation des femmes en politique. Nous devons encourager les hommes et les jeunes garçons à bâtir un nouveau système social reposant sur des relations caractérisées par le respect et l'égalité.

En tout dernier lieu, je tiens à réitérer le ferme engagement de l'UIP en faveur d'une participation plus active des femmes en politique. L'égalité au sein des parlements est une condition sine qua non pour des parlements efficaces, solides et modernes, et c'est une évidence que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer.